

Les aides aux personnes handicapées pour l'achat d'un vélo maintenues

Contrairement à ce qui était prévu, la région Grand Est a décidé de maintenir le dispositif de soutien à l'acquisition de vélos par les personnes à mobilité réduite. La décision de supprimer les aides devait être prise ce vendredi en commission permanente et prévoyait l'abrogation des subventions pour l'achat d'un vélo-cargo ou d'un long trail (500 €), d'un kit de conversion électrique (200 €), et pour les personnes disposant

de la carte mobilité inclusion portant la mention "invalidité" ou "priorité", l'acquisition d'un vélo électrique (500 €) ou celle d'un vélo adapté handicycle (3 000 €).

Mais le projet avait suscité une réaction courroucée du groupe écologiste qui estime que l'arrêt des aides fait peser « les restrictions budgétaires sur les habitants les plus précaires, au mépris des besoins de transition des mobilités ».

Le texte portant la décision d'abrogation a été retiré de l'ordre du jour de la séance de ce vendredi. L'exécutif estime toutefois que ses aides à l'achat, notamment de vélos-cargos, font doublon avec les aides des communes. Le site internet de la région annonce désormais le maintien des aides pour les personnes à mobilité réduite mais la fin des autres subventions au-delà du 31 octobre.

● O.C.